



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

12^{ème} Sommet des Présidentes de parlement

Les Présidentes de parlement s'engagent pour que chaque voix compte

Centro Empresarial Torres CAINCO, Santa Cruz, Bolivie
6-7 décembre 2017

Organisé par la Chambre des Députés de Bolivie et l'Union interparlementaire



NOTE D'INFORMATION GENERALE

On trouvera dans la présente note des informations sur le Sommet et les dispositions correspondantes.

1. LIEU

Le Sommet des Présidentes de parlement, se déroulera les 6 et 7 décembre 2017 au Centro Empresarial Torres CAINCO à Santa Cruz, Bolivie.

2. PARTICIPATION

Sont invitées toutes les Présidentes de parlements nationaux et, dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidentes des deux chambres. Les Présidentes de parlement pourront se faire remplacer par leurs vice-présidentes. Sont également invitées les Présidentes des assemblées parlementaires régionales ayant le statut de Membres associés ou d'Observateurs permanents de l'UIP.

Les délégations de chaque parlement ou Membre associé ne dépasseront pas cinq personnes par chambre. Les délégations des assemblées régionales et des observateurs ne dépasseront pas deux personnes.

3. ORGANISATION DES DEBATS

Les Présidentes de parlement, les Présidentes des assemblées parlementaires régionales et les orateurs invités sont conviés à s'exprimer devant la Réunion.

Afin que les participants puissent tirer profit de l'expérience des uns et des autres et de façon à créer les conditions d'un débat interactif, chaque Présidente est invitée à faire une présentation de trois à quatre minutes sur le thème de l'ordre du jour qu'elle aura choisi. Les Présidentes sont donc invitées à indiquer le thème sur lequel elles souhaitent s'exprimer dans la section correspondante du formulaire d'inscription.

À l'issue des présentations, un débat sera ouvert.

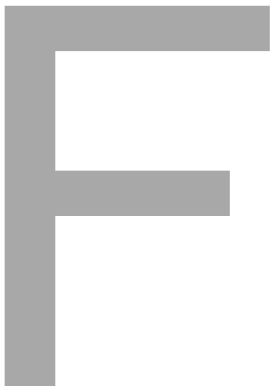
Les observateurs pourront intervenir une fois que toutes les Présidentes souhaitant prendre la parole auront pu le faire.

4. RESULTATS

A l'issue du Sommet, un document final succinct sera publié. On y trouvera, sous forme résumée, les conclusions et recommandations du 12^{ème} Sommet des Présidentes de Parlement.

5. DOCUMENTS

Les textes écrits des présentations seront distribués aux participants à mesure qu'ils seront disponibles. Le Secrétariat de la Réunion s'efforcera de les mettre à disposition dans les différentes langues officielles de la rencontre.



Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP mettra à disposition des documents d'information concernant les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Les participants désireux de distribuer aux autres participants des documents en rapport avec la réunion sont priés d'en fournir un nombre suffisant ; ceux-ci seront disposés sur une table qui sera prévue à cet effet.

6. LANGUES

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol et français.

Deux cabines d'interprétation supplémentaires seront mises à disposition pour les Présidentes qui souhaiteraient s'exprimer dans une autre langue. Dans ce cas, les délégations devront venir accompagnées de leur propre interprète. Il convient de noter que les cabines seront attribuées suivant l'ordre d'arrivée des demandes. Les interprètes concernés sont priés de prendre contact avec le personnel de la Réunion à l'avance. Dans la mesure du possible, les déclarations rédigées dans des langues autres que les langues officielles devront être traduites et remises au Secrétariat de l'UIP, pour distribution.

7. ATTRIBUTION DES SIEGES DANS LA SALLE

Chaque délégation se verra attribuer cinq sièges. Les délégations des parlements bicaméraux dont les deux Présidentes seront présentes disposeront de dix sièges. Des sièges supplémentaires seront mis à disposition, dans la salle, pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations des observateurs se verront attribuer deux sièges à la table.

8. INSCRIPTION

Les parlements invités sont priés de faire connaître la composition de leur délégation en renvoyant le formulaire d'inscription ci-joint aux adresses ci-après, au plus tard le **22 novembre 2017** :

Chambre des Députés : Unidad de Relaciones Internacionales y Cooperación Externa, Cámara de Diputados Asamblea Legislativa del Estado Plurinacional de Bolivia La Paz - Bolivia Tél : +591 2 2144517 (Interno 4517) Fax : +591 2 2201921 Courriel : relaciones.internacionales.bo@gmail.com	CC : Union interparlementaire 5, chemin du Pommier case postale 330 1218 Grand-Saconnex Genève Suisse Tél. : +41 22 919 41 50 Fax : +41 22 919 41 60 Courriel : postbox@mail.pu.org ; vs@mail.ipu.org
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

9. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Le Parlement hôte a fait des réservations groupées dans les hôtels suivants :

Hotel Radisson Sra. Ana Karent Grágeda, Coordinadora Comercial Av. 2ª N° 4 Colinas de Urubó Santa Cruz, Bolivia Mobile: +591 7781 0414 Tel: +591 3 371 8000 ana.grageda@ghlhoteles.com www.radisson.com/santa-cruz-bolivia	Hotel Hampton by Hilton Jorge Encinas Ruiz Ejecutivo de Ventas Av. San Martín "Esq. Calle E" Equipetrol Norte Santa Cruz, Bolivia Tel: +591-3-3182380 Fax: +591-3-3437170 jencinas@merincosa.com	Buganvillas Hotel suites & spa Marcela Pérez Losada Gerente de Ventas y marketing Sayuri Mamani. Ejecutiva de Ventas y Reservas Av.Roca y Coronado 901 Santa Cruz, Bolivia ventas@hotelbuganvillas.com corporativo@hotelbuganvillas.com Tel: +591-3 -3551212
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les participants sont priés de remplir le formulaire de réservation de chambres d'hôtel et de le renvoyer au plus tard **le 22 novembre 2017**.

Les demandes de réservations reçues après cette date seront traitées selon les disponibilités, sans garantie. D'une manière générale, les demandes de réservation seront traitées suivant leur ordre d'arrivée. Il appartiendra aux participants de régler leur facture directement auprès de l'hôtel.

10. ARRIVEE ET DEPART

Afin de pouvoir bénéficier d'un service d'accueil de qualité, les participants sont priés de fournir les informations relatives à leur arrivée et leur départ (dates et heures d'arrivée et de départ et numéros de vols) sur le formulaire de réservation de chambres d'hôtel.

Les services compétents de la Chambre des Députés accueilleront les délégués à leur arrivée à l'Aéroport de Santa Cruz et s'occuperont de leur transfert depuis et vers l'aéroport. Ils assureront également le transport des délégués entre leur hôtel, le lieu officiel de la réunion et les manifestations connexes.

11. VISAS

Un visa d'entrée est exigé, sauf pour les ressortissants des pays ayant conclu des accords d'exemption de visas avec la Bolivie et les détenteurs de passeports diplomatiques.

Les ambassades de Bolivie situées dans les pays participants seront invitées à faciliter la délivrance rapide des visas aux délégués.

Pour les délégués venant de pays où il n'y a pas de mission diplomatique/consulaire émirati, les visas seront délivrés à l'arrivée à l'aéroport de Santa Cruz ou à d'autres aéroports d'entrée (La Paz, Cochabamba, etc.). Les délégués concernés sont priés d'envoyer par courriel une copie (couleur) de leur passeport avec indication du numéro de passeport ainsi que du vol (nom de la compagnie aérienne, date et heure d'arrivée en Bolivie), de manière à faciliter leur entrée dans le pays.

Veuillez noter que ces dispositions ne s'appliquent que pour entrer sur le territoire émirati et en sortir. Pour les voyages transitant par d'autres pays, les délégués doivent prendre leurs dispositions afin de se conformer aux exigences en matière d'immigration des pays de transit.

12. SERVICE MEDICAL

Durant la réunion, un poste de premiers secours sera installé sur place. Tous les autres soins et frais médicaux seront à la charge des participants.

13. GUICHET D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION

Un guichet d'inscription et d'information sera mis à la disposition des participants dans le centre de conférence et dans les hôtels. Dans le centre de conférence, le guichet sera ouvert du 4 au 8 décembre 2017, de 8 h 00 à 18 h 00. Les guichets installés dans les hôtels seront ouverts du 5 au 8 décembre, de 8 h 00 à 20 h 00.

Les participants sont priés de s'inscrire auprès de ces services dès que possible. Ceux-ci leur remettront leurs plaquettes d'identification, traiteront les demandes d'information relatives à la Réunion et se chargeront de transmettre les messages et le courrier.

Aux fins de l'émission des badges d'identification, les délégués sont priés d'envoyer par courriel, au Secrétariat du parlement hôte, une photographie au format passeport, sur fond blanc, avec une fiche de renseignements personnels, de leur fonction, de leurs vols et de leurs dates d'arrivée et de départ, au plus tard le **22 novembre 2017**.

14. SECURITE

Les autorités nationales prendront toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité. Les participants sont priés de porter leur badge d'identification en permanence lorsqu'ils sont sur les lieux de la Réunion et lors des réceptions officielles.

Les délégations qui arrivent en Bolivie accompagnées d'équipes de sécurité personnelles sont priées de fournir une liste de leurs services de sécurité, y compris toute demande spécifique requise pour certains groupes.

Les délégations accompagnées d'équipes de sécurité personnelles munies d'armes sont priées d'en informer les organisateurs avant leur arrivée afin que les armes puissent être enregistrées en conséquence à leur entrée dans le pays.

15. CONDITIONS CLIMATIQUES

Conditions météo générales : les températures varient entre 21 °C et 31 °C.

16. MONNAIE

Au 15 novembre 2017, le taux de change était à environ 6,86 bolivianos = US\$ 1 (approx.).

17. PRESSE

Les journalistes souhaitant suivre la Réunion sont priés de solliciter une accréditation auprès du Parlement hôte.

Le Service de presse de la Chambre des députés de l'Assemblée législative plurinationale de Bolivie coordonnera l'accès de la presse accréditée.

18. TRANSPORTS

Durant le Sommet, un service de navettes sera mis en place par la Chambre des Députés entre les hôtels, le lieu de la rencontre et les manifestations officielles.

19. AUTRES SERVICES

Les services ci-après seront mis à la disposition des participants sur les lieux de la conférence :

- bureau de change
- cyber-café
- service de dactylographie
- service de photographie

20. RECEPTIONS

Information sur d'éventuelles réceptions sera disponible prochainement.

21. BESOINS DIÉTÉTIQUES

Les participants sont priés d'informer les organisateurs de tout régime alimentaire particulier ou de toute restriction alimentaire religieuse afin que les dispositions nécessaires puissent être prises en matière de restauration.